

Témoignage d'Ingénieurs Canada livré au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes

Étude sur l'apprentissage par l'expérience et la préparation au marché du travail à l'intention des jeunes Canadiens

Les questions concernant le présent rapport doivent être envoyées directement à :

Joey Taylor
Gestionnaire, Affaires publiques
Ingénieurs Canada
Joey.Taylor@ingenieurscanada.ca
613-232-2474, poste 213

Introduction

Le 30 mai 2018, Annette Bergeron, MBA, FEC, P.Eng., présidente d'Ingénieurs Canada, a livré un témoignage oral au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes sur l'étude réalisée par ce comité en ce qui concerne l'apprentissage par l'expérience et la préparation au marché du travail à l'intention des jeunes Canadiens.

Le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées a convenu d'entreprendre une étude sur la manière dont l'apprentissage par l'expérience peut guider le parcours des jeunes Canadiens entre l'école secondaire, les études postsecondaires, et le marché du travail.

L'étude comprend sept grands thèmes :

- Le sous-emploi des jeunes après la fin de leurs études;
- Le chômage chez les jeunes et la mesure dans laquelle il nuit à leur transition vers le marché du travail;
- Le bénévolat et les stages et comment ils guident les décisions relatives au travail pour les étudiants
- La stratégie de transition de l'école au travail au Canada comparativement aux modèles et aux programmes internationaux
- Les formations en apprentissage;
- Les programmes coopératifs et l'apprentissage intégré au travail
- L'entrepreneuriat

Dans ce témoignage, Ingénieurs Canada devait concentrer ses remarques sur les programmes coopératifs et l'apprentissage intégré au travail et sur l'entrepreneuriat.

Annette Bergeron a concentré son témoignage sur les quatre recommandations suivantes :

- Que le gouvernement fédéral appuie la création de programmes coopératifs en génie obligatoires et rémunérés dans les établissements où ils n'existent pas;
- Que le gouvernement fédéral accorde des subventions afin de promouvoir les programmes coopératifs en génie auprès des employeurs d'ingénieurs;
- Que les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme en génie deviennent également admissibles aux stages coopératifs en génie;
- Qu'une base de données nationale actualisée sur les programmes d'études coopératifs soit mise en place.

Témoignage

Annette Bergeron, MBA, FEC, P.Eng, présidente d'Ingénieurs Canada

Je vous remercie de la possibilité que vous m'offrez de témoigner ici aujourd'hui, Monsieur le Président. Je suis très heureuse de présenter le point de vue d'Ingénieurs Canada sur l'apprentissage par l'expérience

et la préparation au marché du travail des jeunes Canadiens. Le témoignage présenté aujourd'hui concerne directement le besoin de programmes postsecondaires coopératifs obligatoires et rémunérés en génie dans les établissements où ils n'existent pas encore.

Ingénieurs Canada est l'organisme national regroupant les 12 ordres provinciaux et territoriaux qui réglementent la profession d'ingénieur au Canada et qui délivrent les permis d'exercice aux ingénieurs du pays, actuellement plus de 290 000.

Les occasions d'apprentissage coopératif facilitent le recrutement d'effectifs et permettent aux employeurs de former des étudiants dans des domaines où la pénurie de compétences dans le marché du travail est évidente. Dans un marché compétitif, les stages coopératifs permettent à des personnes de se démarquer d'autres candidats qui ont obtenu un diplôme semblable sans avoir mené à terme un apprentissage intégré au travail. Les programmes de placement coopératifs jouent un rôle primordial dans la mise sur pied du réseau professionnel de l'étudiant en génie tout en lui offrant des occasions d'acquérir une expérience professionnelle pertinente, guidant ce jeune Canadien et cette jeune Canadienne pendant leur transition des études postsecondaires au marché du travail.

Avec un taux de chômage de 11 % chez les jeunes Canadiens âgés de 15 à 24 ans, les programmes coopératifs postsecondaires rémunérés en génie sont un moyen de s'attaquer efficacement au chômage des jeunes. Ces programmes devraient être mis en place dans tous les établissements postsecondaires où il n'en existe pas encore pour guider ces jeunes Canadiens vers un emploi valorisant une fois leur diplôme obtenu. Des 24 établissements postsecondaires au Canada qui proposent un programme coopératif en génie, seuls cinq offrent des stages coopératifs *obligatoires* en génie.

Par exemple, ma fille est actuellement inscrite à un programme coopératif obligatoire en génie à l'Université McGill, et mon beau-fils est diplômé d'un programme coopératif en génie de l'Université de Waterloo. Il pratique actuellement le génie ici même à Ottawa. L'Université Queen's, où j'enseignais, offre un programme de génie comprenant un stage optionnel de 12 mois.

Les programmes coopératifs rémunérés présentent de grands avantages pour les étudiants en génie : taux d'emploi positifs après l'obtention du diplôme, niveaux d'endettement plus faibles et revenus plus élevés après l'obtention du diplôme. Les employeurs participants en profitent également.

Les stages coopératifs rémunérés en génie sont essentiels pour alléger le fardeau économique auquel les jeunes Canadiens pourraient être confrontés à leur entrée sur le marché du travail canadien.

En premier lieu, la Stratégie emploi jeunesse doit être modifiée pour faire valoir les programmes de génie axés sur la carrière qui sont associés à des ministères et organismes fédéraux. Actuellement, cette stratégie s'attache essentiellement à faire connaître aux jeunes les programmes et initiatives en sciences et en technologie, les initiatives d'ingénierie étant presque totalement négligées. Il est nécessaire de mettre en place un volet qui associerait un ministère ou un organisme fédéral à un programme en génie pour éveiller l'intérêt des jeunes pour des études et une carrière en génie, et les attirer dans cette voie.

En deuxième lieu, le gouvernement fédéral devrait offrir à l'ensemble des employeurs canadiens des subventions salariales pour les nouveaux stages coopératifs en génie de niveau postsecondaire. Les mesures incitatives financières agissent grandement sur la probabilité que les employeurs embauchent des étudiants dans le cadre d'un programme d'études coopératif. En affectant des subventions salariales aux stages coopératifs, les employeurs d'ingénieurs en apprendront davantage sur les programmes

coopératifs en génie et profiteront du regard neuf des étudiants qu'ils forment. Les étudiants en génie qui sont mieux préparés à entrer dans la profession contribueront quant à eux à la croissance économique et au programme d'innovation du Canada.

Un sondage mené par la Fédération canadienne étudiante de génie auprès de plus de 1 700 étudiants de premier cycle en génie de partout au Canada a révélé que la compétition entre les étudiants et le manque de possibilités d'emploi de qualité étaient les deux principaux sujets de préoccupation dans les programmes de génie. Cela donne à penser que le nombre de stages en génie offerts aux étudiants et la qualité de ces stages sont insuffisants pour répondre à la demande actuelle ; par conséquent, le gouvernement devrait soutenir davantage les initiatives faisant intervenir les ministères fédéraux et accorder des subventions salariales aux employeurs pour permettre aux étudiants de profiter des programmes de stages qui existent déjà.

En troisième lieu, le gouvernement fédéral doit soutenir la création de programmes de préparation aux emplois en génie pour les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme en génie d'un programme postsecondaire agréé. Ces programmes de préparation propres au domaine du génie doivent être conçus pour informer les étudiants étrangers sur la préparation à l'obtention du permis d'exercice, leur faire connaître la culture du marché du travail en génie au Canada, leur fournir des recommandations utiles pour la recherche d'emploi et leur donner accès à des expériences professionnelles locales en génie.

La Nouvelle-Écosse dispose d'un formidable programme d'évaluation des compétences professionnelles en génie et de préparation qui offre aux étudiants étrangers l'occasion de démontrer pendant 12 semaines leurs compétences en génie auprès d'un employeur de la Nouvelle-Écosse et de cerner leurs lacunes avec cet employeur. Une rétribution est offerte après les 12 semaines de stage. Il s'agit d'un programme provincial très intéressant qui permet aux étudiants étrangers de démontrer leurs qualifications à un employeur potentiel et de soumettre leur dossier d'expérience professionnelle à Engineers Nova Scotia. Ce programme peut être pris en compte dans l'expérience nord-américaine individuelle de un an requise pour l'obtention du permis d'exercice.

En mettant au point un programme de préparation aux emplois en génie, les jeunes formés à l'étranger sont susceptibles de réussir leur transition vers le marché du travail canadien.

Enfin, il faut que l'information sur l'incidence des stages coopératifs en génie sur le marché du travail et l'économie du Canada soit facilement accessible aux décideurs, aux entreprises, aux étudiants et aux établissements d'enseignement. Au Canada, les sources de données présentent des lacunes notables; l'information qu'elles fournissent n'est utile qu'à court terme lorsqu'on fait référence à l'information cruciale sur le marché du travail, comme le taux de chômage chez les jeunes après les études postsecondaires.

Il serait crucial de disposer d'une base de données nationale sur le taux d'emploi des étudiants en génie de niveau postsecondaire qui ont suivi un programme coopératif pour aider les jeunes à réussir leur transition vers le marché du travail canadien. Cela permettrait aux parties intéressées de suivre l'évolution des stages coopératifs au Canada tout en évaluant le succès de la participation des étudiants à ces stages.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir invité Ingénieurs Canada à exposer son point de vue devant le Comité sur cet important enjeu. Nous espérons que le Comité reconnaîtra le rôle essentiel que les programmes coopératifs obligatoires et rémunérés en génie peuvent jouer dans le soutien à la transition des jeunes vers le marché du travail.